



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

CL,RB/LW

P.V. J 34
P.V. AEECA 38
P.V. CE 07

Commission de la Justice

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

**Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe (CE)**

Procès-verbal de la réunion du 11 mai 2022

Ordre du jour :

Echange de vue avec une délégation parlementaire égyptienne

*

Présents : M. François Benoy, Mme Stéphanie Empain, Mme Cécile Hemmen, M. Charles Margue, Mme Octavie Modert, M. Roy Reding, membres de la Commission de la Justice

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Mme Simone Beissel, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Paul Galles, Mme Cécile Hemmen, M. Max Hengel, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert, membres de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE)

M. Christophe Li, de l'Administration parlementaire
Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Dan Biancalana, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, Mme Carole Hartmann, M. Pim Knaff, M. Laurent Mosar, Mme Viviane Reding, M. Gilles Roth, membres de la Commission de la Justice

Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Gusty Graas, membre de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE)

*

Présidence : M. Charles Margue, Président de la Commission de la Justice

*

Echange de vue avec une délégation parlementaire égyptienne sous la conduite de Monsieur Tarek Radwan

Lors de son introduction, M. le Président de la Commission de la Justice Charles Margue donne la bienvenue à Monsieur Tarek Radwan, ainsi qu'à toute la délégation égyptienne qui a fait le déplacement au Luxembourg. Il constate que les relations entre les deux pays ne sont pas très intenses et que les échanges économiques sont limités. M. Charles Margue) informe la délégation égyptienne des récents travaux parlementaires réalisés au sein de la Commission de la Justice. Les travaux concernant la révision constitutionnelle sont mentionnés en citant des exemples tels que l'ancrage de l'indépendance de la justice ainsi que de la présomption de l'innocence dans le futur texte de la Constitution. Un autre thème évoqué lors de l'introduction du Président de la Commission de la Justice est le récent débat au sein du Parlement concernant l'utilité des peines de prison et des alternatives qui existent. Finalement, M. Charles Margue exprime sa préoccupation au sujet de la situation des droits de l'homme, des droits de l'opposition politique et de la place de la société civile en Égypte. Charles Margue admet que les deux pays ont une vue divergence concernant les normes en matière des droits de l'homme, mais appelle à un dialogue constant autour de ce sujet afin d'avancer ensemble sans avoir une approche moraliste.

Le Président de la Commission en charge des droits de l'homme à la Chambre des représentants d'Égypte, M. Tarek Radwan, explique que son pays a été confronté à une série de défis (économiques, sociétaux, politiques, etc.). Dans son intervention, il énumère les défis auxquels le pays était confronté à l'issue de la révolution de 2013 : l'émergence du terrorisme, des difficultés aux frontières avec la Lybie et le Soudan, le trafic d'armes et la migration illégale. Dans son intervention M. Tarek Radwan informe les députés luxembourgeois que l'Égypte a fait des progrès énormes en termes de système d'éducation et d'alphabétisation de la population. Une autre avancée du pays réalisée ces dernières années est le déplacement de personnes vivant dans les bidonvilles vers des logements adéquats, la construction d'établissements hospitaliers et d'établissements scolaires ainsi que la création d'emplois.

M. Tarek Radwan est d'avis que la situation des droits de l'homme en Égypte est « perfectible », mais qu'un important travail a été réalisé. Des développements concrets

seraient ainsi en cours, notamment en ce qui concerne la libération de prisonniers politiques via la mise en place récente d'un "comité de pardon présidentiel".

Les débats

Au cours de l'échange de vues, Mme la députée Simone Beissel félicite la délégation parlementaire égyptienne des progrès réalisés ces derniers 15 ans en termes de santé, d'éducation, de sécurité alimentaire et de la lutte contre le terrorisme. Etant donné des progrès sociaux réalisés ainsi que de la stabilité politique actuelle et en vue de la COP 27, qui se tiendra à Charm-el-Ceikh, la députée suggère que le pays se concentre sur le renforcement des droits de l'homme et des libertés d'expression.

A la question du député Paul Galles concernant la situation actuelle du Nil et des risques d'assèchement, Tarek Radwan fait part de ses préoccupations que le Nil soit directement menacé par le barrage de la Renaissance, construit par l'Éthiopie. Ce barrage est de longue date l'objet d'un conflit avec l'Égypte et le Soudan qui craignent pour leurs ressources d'eau. D'après Tarek Radwan, ce barrage représente une menace des droits de l'homme. Bien que l'Union européenne a exprimé son soutien envers l'Égypte et le Soudan, elle n'a pris à l'heure actuelle aucune initiative pour instaurer un dialogue entre les deux pays et trouver une solution pacifique.

Suite au constat de Mme la députée Stéphanie Empain concernant les rapports de la communauté internationale critiquant la situation des droits des femmes et de la liberté d'expression en Égypte, le chef de la délégation parlementaire confirme que la liberté d'expression ainsi que le droit à l'activisme politique sont des priorités pour le gouvernement égyptien. M. Tarek Radwan explique que les rapports internationaux sur les droits de l'homme en Égypte ne sont pas tous valables, car certains utilisent des sources non identifiées. La délégation égyptienne recommande davantage de visites bilatérales, afin que les députés puissent juger de la situation par eux-mêmes.

M. l'ambassadeur réitère le fait que l'Égypte a connu beaucoup de progrès en matière de droits de l'homme ces dernières années. Et il est important d'obtenir des informations sur la situation des droits de l'homme en Égypte à partir de sources nationales indépendantes, et pas seulement des ONG internationales, celles-ci ne sont pas la seule source d'informations crédibles et souvent ne disposent pas d'informations de première main.

La situation des journalistes détenus en Égypte ainsi que le conflit de Gaza sont deux thématiques soulevées par la députée Nathalie Oberweis.

Dans son intervention, M. le député Roy Reding revient sur les manifestations récentes contre les mesures sanitaires liées à la COVID-19 et des comportements violents manifestés pendant ces manifestations. Aux yeux du député de l'ADR le Luxembourg n'est pas un pays parfait et qu'il est également confronté à une série de défis liés aux droits de l'homme.

En vue du conflit en Ukraine, la députée Octavie Modert se renseigne sur la situation de l'approvisionnement du blé en Égypte. L'Égypte importe 80% de son approvisionnement en blé, dont 50% de Russie, 30% d'Ukraine et 20% d'autres pays. La guerre a fait grimper les prix, ce qui représente un énorme problème pour l'Égypte. À cause d'une diminution du

tourisme en Égypte, le gouvernement égyptien n'a pas les moyens d'importer du blé de différentes régions du monde.

Luxembourg, le 17 mai 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact